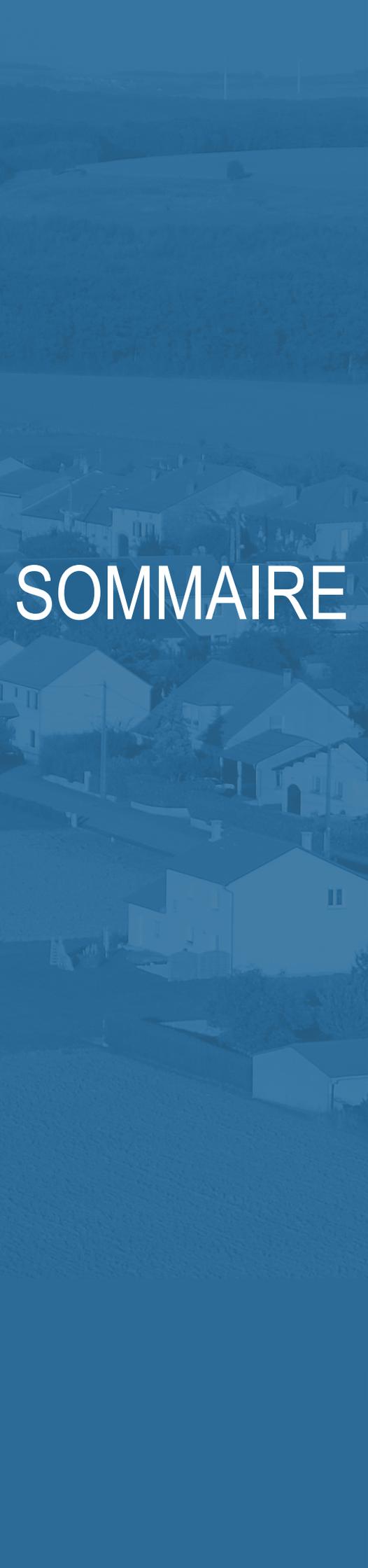




RAPPORT D'ACTIVITES

2019



SOMMAIRE

ÉDITORIAL	3
PARTIE I : Travaux et productions	4
PARTIE II : Partenariats et réseaux	12
PARTIE III : Ressources du Syndicat mixte	22
PERSPECTIVES 2020	25
ANNEXES	26



2019 est une année tout en TransitionS pour le Syndicat mixte du SCoTAM, une année marquée par quatre projets phares ayant trouvé aboutissement.

Notre petite structure s'est vue confier par la FédéSCoT l'organisation des **14^{èmes} Rencontres Nationales des SCoT sur le thème des Transitions**, qui se sont déroulées les 26, 27 et 28 juin au Centre de Congrès Robert Schuman de Metz. L'occasion pour les 350 congressistes venus de France métropolitaine et d'Outre-mer de débattre des transitions économiques, sociétales, énergétiques, urbanistiques, etc., de partager des expériences concrètes et de s'engager dans l'action. Cyril DION, invité de marque de ces Rencontres, a apporté son point de vue de citoyen et son regard d'expert. Au-delà des échanges, les congressistes ont pu découvrir les richesses de la ville au travers de visites guidées et s'imprégner de réalisations emblématiques comme le projet des Portes de l'Orne ou le réseau de chaleur de la Ville de Metz. Ces Rencontres ne sont pas restées confidentielles, vous pouvez retrouver les Actes et les vidéos des principales interventions sur notre site web www.scotam.fr

Autre transition majeure pour le Syndicat mixte, **le transfert du personnel** qui s'est réalisé au 1^{er} septembre 2019 : les 5 agents de Metz Métropole ont intégré le Syndicat mixte du SCoTAM, un pas de plus dans l'autonomie de gestion du Syndicat. Ce transfert s'est accompagné d'une réflexion sur les emplois, les compétences, les carrières, l'organisation et le temps de travail, etc. Une année de chantier «Ressources Humaines» conduit en concertation avec le personnel.

Le **Plan Paysages** est quant à lui passé de l'étape de la consolidation des objectifs de qualité paysagère à la construction du programme d'actions. Sans nul doute que la dynamique enclenchée a déjà porté ses fruits et impulsé un nouveau regard sur nos pratiques d'aménagement et d'urbanisme. Souhaitons que ce changement de paradigme se poursuive au travers d'actions concrètes ! Nos villes et villages méritent notre attention.

Enfin, l'année s'est soldée par **l'arrêt du projet de SCoT II** à l'unanimité. Deux années de travaux et réflexions, de concertation et d'échanges pour aboutir à une vision partagée à horizon 2032 de l'aménagement et du développement d'un vaste ensemble territorial regroupant 7 intercommunalités et couvrant 225 communes de Moselle et Meurthe-et-Moselle. Le projet sera transmis à l'ensemble des partenaires pour recueillir leur avis, puis soumis à enquête publique d'ici fin 2020.

Vous l'avez compris, c'était une année riche et intense ! Je vous souhaite bonne lecture de nos réalisations 2019 au travers de ce Rapport d'activités.

Henri HASSER
Président

ÉDITORIAL

PARTIE I

TRAVAUX ET PRODUCTIONS

1 LA MISE EN OEUVRE DU SCoTAM I : S'ASSURER DU RESPECT DES ORIENTATIONS DU SCoT ET APPROFONDIR LA CONNAISSANCE DU TERRITOIRE

Une quarantaine de dossiers d'urbanisme et de planification suivis !

Le Syndicat mixte s'assure de la bonne traduction des orientations du SCoTAM dans les documents d'urbanisme et les politiques d'habitat et de déplacements portés par les intercommunalités et les communes du territoire du SCoT.

Au cours de l'année 2019, le Syndicat mixte a :

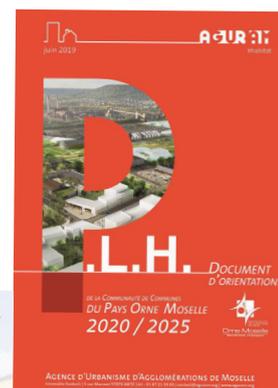
- Suivi les démarches de **Programme Local de l'Habitat (PLH)** de Metz Métropole et de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle et a produit 2 avis.
- Suivi l'élaboration de 2 **PLUi** (Mad & Moselle et Houve – Pays Boulageois), de 10 **PLU** communaux et a examiné et produit des avis sur 22 dossiers (9 PLU arrêtés, 12 modifications, 1 demande de dérogation).
- Formulé des avis sur 7 **permis d'aménager**, 1 dossier de **Zone d'Aménagement Concerté**, 1 demande de renouvellement de Zone d'Aménagement Différé, 1 étude d'impact, 1 demande de **dérogation à l'urbanisation limitée**.
- Examiné 6 dossiers d'**autorisation commerciale** et a participé à 4 réunions de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC).

COMMISSION CDU ?

La Commission Compatibilité des Documents d'Urbanisme (CDU) est composée d'élus représentant les 7 intercommunalités du territoire du SCoTAM. Elle est sollicitée pour apprécier la compatibilité des projets de PLU au regard des orientations du SCoTAM. Elle propose les avis qui sont soumis au Comité syndical ou au Bureau du SCoT. Elle s'est réunie à 4 reprises en 2019.

CDAC ?

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial statue sur les projets d'implantation ou d'extension de commerces dont la surface de vente est supérieure à 1 000 m² et sur les magasins «drive» isolés. La composition de la CDAC est fixée par Arrêté Préfectoral. Le Président du Syndicat mixte du SCoT y siège de droit et son avis est motivé au regard des orientations du SCoTAM.



Deux nouveaux «Portrait de mobilité»

Les travaux d'exploitation de l'enquête déplacements du SCoTAM menés par l'AGURAM, ont débouché sur deux nouveaux portraits de territoire :

- >> celui de la Houve-Pays Boulageois
- >> celui du Haut Chemin Pays de Pange

Les résultats ont été partagés en conférence des Maires du Haut Chemin Pays de Pange en novembre 2019.

La série des portraits de territoire est désormais close; de nouvelles publications thématiques verront le jour dès 2020.

[Télécharger les portraits de mobilité](#)



A31 bis et élargissement de l'A4

Le Syndicat mixte du SCoTAM a suivi ces deux projets. Suite au lancement de l'enquête publique concernant le projet d'élargissement à 2x3 voies de l'autoroute A4 (Contournement Nord-Est de Metz), il a formulé ses observations et apporté une contribution écrite à ce dernier.

PCAET

Plan Climat Air Énergie Territorial
Le Syndicat mixte assure un suivi des démarches de PCAET engagées sur le territoire du SCoTAM (CCPOM, Rives de Moselle, Houve Pays Boulageois).

2 LES TRAVAUX DE RÉVISION : VERS L'ARRÊT D'UN PROJET DE SCOTAM II

Les travaux de révision du SCoTAM se sont poursuivis en 2019 avec la tenue des ateliers thématiques, l'organisation de différentes rencontres avec les élus, les techniciens des EPCI ainsi que les Personnes Publiques Associées (PPA) et le Grand Public. L'AGURAM et Even Conseil (évaluation environnementale) ont contribué aux travaux de révision du SCoTAM et aux différents temps d'échanges.

Des ateliers thématiques pour approfondir certains sujets

Public concerné : EPCI, PPA, communes, élus, techniciens, experts.

>> SCoT et Mobilité le 31 janvier 2019

Comment le SCoT peut-il renforcer la cohérence urbanisme-transports ?

Comment le SCoT peut-il faciliter et accompagner la mobilité transfrontalière ?

Comment le SCoT peut-il œuvrer sur la logistique et le fret ?

Comment intégrer une approche qualitative des déplacements prenant en compte les temps de déplacement ?

>> SCoT et Commerce le 28 février 2019

Le rôle du SCoT dans l'aménagement de l'offre commerciale sur le territoire & les évolutions réglementaires récentes.

Les enseignements de l'Enquête déplacements du SCoTAM et de l'Observatoire du commerce de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Moselle.

Les propositions d'évolution du volet commercial du SCoTAM.

Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) ou pas DAAC ?

>> SCoT et Logement le 26 avril 2019

La territorialisation des volumes de logements à produire sur la période 2015-2032.

Le suivi de la réalisation des objectifs.

Les leviers de la modération de la consommation d'espace pour le développement résidentiel.

>> SCoT et Paysages le 12 mars 2019

- Les grandes lignes du diagnostic Plan Paysages.

Quels enseignements pour la révision du SCoTAM ?

- Qu'est-ce qu'un Objectif de Qualité Paysagères (OQP) ?

Comment définir ces OQP inscrits dans la loi ?

- Portraits d'habitants d'aujourd'hui, de demain...

Comment répondre aux attentes de nos concitoyens actuels et futurs ?

- Lançons-nous ! Formulons les Objectifs de Qualité Paysagère du SCoTAM !

Espaces publics, habitats, eaux, énergies, espaces agricoles, friches, etc. : quelles ambitions ?



Atelier du 12/03/2019



Deux grands temps forts avec les partenaires institutionnels et les intercommunalités

Public concerné : EPCI, PPA, communes, élus, techniciens, experts.

Objectifs : partage de l'avancement des travaux de révision, échanges autour des grandes lignes du projet de SCoTAM.

>> **Temps 1 : sur le diagnostic territorial, les grands enjeux environnementaux et les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** >> le 30/04/2019 à Maizières-lès-Metz.

>> **Temps 2 : sur le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)** >> le 18/10/19 à Marly.

- Présentation des principales évolutions entre le SCoTAM I et II, notamment l'armature écologique et l'armature urbaine complétées sur les deux nouveaux territoires (Mad & Moselle, Houve Pays Boulageois), le volet paysager étoffé sur l'ensemble du territoire du SCoTAM, la mise à jour des grands projets d'équipements et de services, les objectifs d'économie foncière, la prise en compte des risques et des problématiques liées à l'eau, les activités économiques et commerciales et enfin la production de logements.



Temps fort du 18/10/2019

DÉCLIN DE LA BIODIVERSITÉ, ALTÉRATION DES PAYSAGES, ...

1



24% des Français jugent que l'érosion de la biodiversité est un des problèmes environnementaux les plus préoccupants.

68% des habitats menacés au niveau européen sont présents en métropole. C'est le cas des prairies de fauche, de certaines dunes ou des glaciers.



3 100

Révision du SCoTAM – Evaluation environnementale – Octobre 2019 

Des rencontres privilégiées avec les intercommunalités

>> Le 17/01/2019 à Metz avec les intercommunalités pour une rétrospective des travaux de révision de l'année 2018 (des différents séminaires notamment) et une présentation du calendrier 2019 de travail.

>> Le 04/04/2019 à Metz avec les intercommunalités pour un brainstorming sur la problématique du logement.

>> Plusieurs rendez-vous organisés sur les zones d'activités économiques avec l'ensemble des intercommunalités.

>> Le 08/11/2019 à Vigy – à la demande de la Communauté de Communes du Haut Chemin Pays de Pange – pour présenter en conférence des Maires l'état d'avancement des travaux de révision ainsi que les principales évolutions apportées au DOO

Des réunions de COPIL pour valider la progression des travaux

Les élus du Bureau du SCoTAM (=COPIL) se sont réunis à 4 reprises en 2019 sur les thèmes suivants :

>> «L'accueil des activités économiques & Commerce» le 28/05/19

>> «Les équilibres fonciers» le 06/06/19

>> «L'évolution du volet environnemental du DOO» le 09/07/19

>> «Les Paysages» le 06/09/19

Des points d'étape et des échanges réguliers en Comité syndical

07 et 12/02/19 : Echanges sur le PADD

26/03/19 : Débat légal

09/07/19 : Bilan du projet PEPS (projet avec les scolaires sur les enjeux d'aménagement durable)

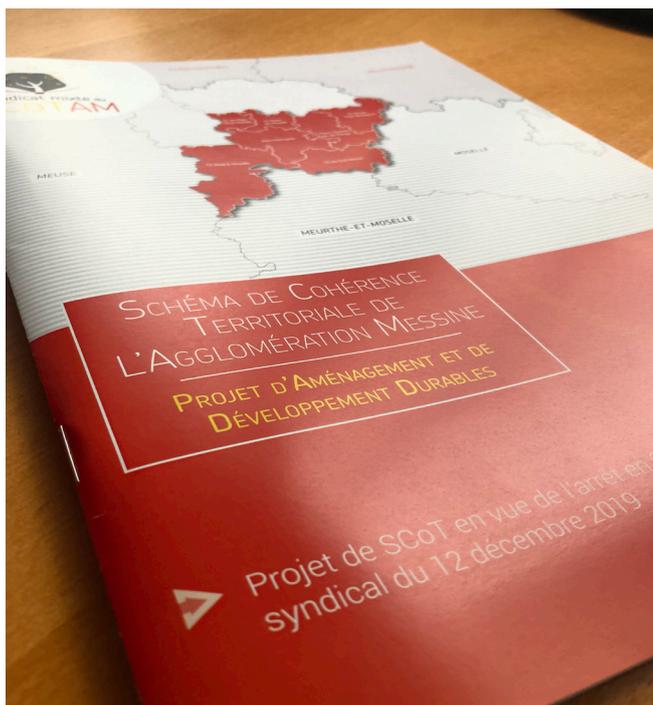
19/09/19 : Point sur le calendrier de la révision de fin 2019

03/10/19 : Examen des principales dispositions du DOO

12/12/19 : Bilan de la concertation & arrêt du projet de SCoTAM

>> Que se passe-t-il après l'arrêt du projet de SCoTAM ?

Le projet est soumis pour avis aux intercommunalités membres du SCoTAM et aux Personnes Publiques Associées (Etat, Région, Départements 54 et 57, PNR de Lorraine, etc.) à son élaboration, puis à une enquête publique. A l'issue de ces deux étapes, le projet peut être réajusté pour tenir compte des observations et des contributions formulées, avant d'être approuvé par l'assemblée du Syndicat mixte. Entre l'arrêt et l'approbation d'un projet de SCoT, il se passe en moyenne une année.



DÉBAT LÉGAL SUR LES GRANDES ORIENTATIONS DU PADD

Comité syndical du 26 mars 2019

Enrichi par les travaux des ateliers thématiques et par les rencontres avec les intercommunalités et les Personnes Publiques Associées, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du SCoTAM II est construit autour d'une ambition et de quatre axes de projet.

Les élus du SCoTAM ont exprimé la volonté commune de se positionner comme étant **une terre d'accueil pour les hommes, les entreprises et la nature.**

Le PADD porte cette ambition en s'appuyant sur deux principes fondateurs : s'appuyer sur les potentialités et les spécificités du territoire du SCoTAM ainsi que de ses intercommunalités et intégrer les enjeux environnementaux et climatiques.

Quatre axes stratégiques pour décliner le projet :

- 1. Révéler notre patrimoine paysager et écologique** pour comprendre les fondamentaux formant le socle de notre territoire, définir un cap commun et se préparer aux changements.
- 2. Gérer nos ressources durablement** pour atténuer et s'adapter au mieux au changement climatique, maintenir la biodiversité, limiter nos impacts environnementaux, améliorer la santé publique et favoriser l'autosuffisance alimentaire.
- 3. Développer et organiser un territoire des proximités** pour permettre aux habitants de vivre la proximité (trouver un logement, accéder aisément à l'emploi / services / équipements / commerces...etc.) en limitant le recours aux déplacements individuels motorisés et à l'étalement urbain, pour lutter contre la précarité économique et sociale des ménages et réduire l'empreinte environnementale.
- 4. Rayonner dans et au-delà de nos frontières** pour tenir son rôle structurant dans la Région Grand Est et assumer sa dimension européenne.

La concertation du public sur la révision du SCoTAM : l'heure du bilan

Comme tout projet impactant la vie quotidienne des habitants et engageant l'avenir du territoire, une concertation du grand public sur le projet de SCoTAM est requise. Les élus du Syndicat mixte ont fixé un cadre pour cette concertation qui a débuté dès 2017. L'année 2019, avec l'arrêt du projet de SCoTAM, marque la fin de cette phase de concertation.

>> Une ultime manifestation publique : une Expo'SCoT à Marly

Le dernier temps fort de concertation s'est tenu à Marly, le 18 octobre 2019, en présence des partenaires institutionnels et de la population, venus pour échanger sur les orientations du futur schéma.

Les étudiants du MASTER Droit de l'Urbanisme et de la Construction de l'Université de Lorraine avec qui le Syndicat mixte a établi un partenariat, se sont appropriés le projet de SCoTAM. Ils ont réalisé une exposition «Objectifs 2032» composée de 10 panneaux pour présenter les principes qui guideront les politiques publiques et les objectifs prévus dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du SCoTAM II.

Cinq enjeux ont été décryptés par les étudiants qui ont pu également recueillir les propositions du public :

- >> Aménager de façon perméable
- >> Utiliser moins d'espace pour construire
 - >> Respecter notre patrimoine
 - >> Organiser une vie de proximité
 - >> Moins polluer en se déplaçant

>> Des registres ouverts au public

Depuis le 15 février 2019, un registre accompagné d'un dossier de concertation a été ouvert au siège de chacune des 7 intercommunalités membres du SCoTAM et au siège du Syndicat mixte, permettant ainsi au public de consulter les documents sur la révision et de recueillir leurs observations. Le dossier de concertation a été actualisé au fur et à mesure de la réalisation des documents et ils ont été tenus à disposition du public jusqu'à la date d'arrêt du projet, le 12 décembre 2019.



Expo'SCoT du 18/10/2019



Expo'SCoT du 18/10/2019

COMPOSITION DU DOSSIER DE CONCERTATION

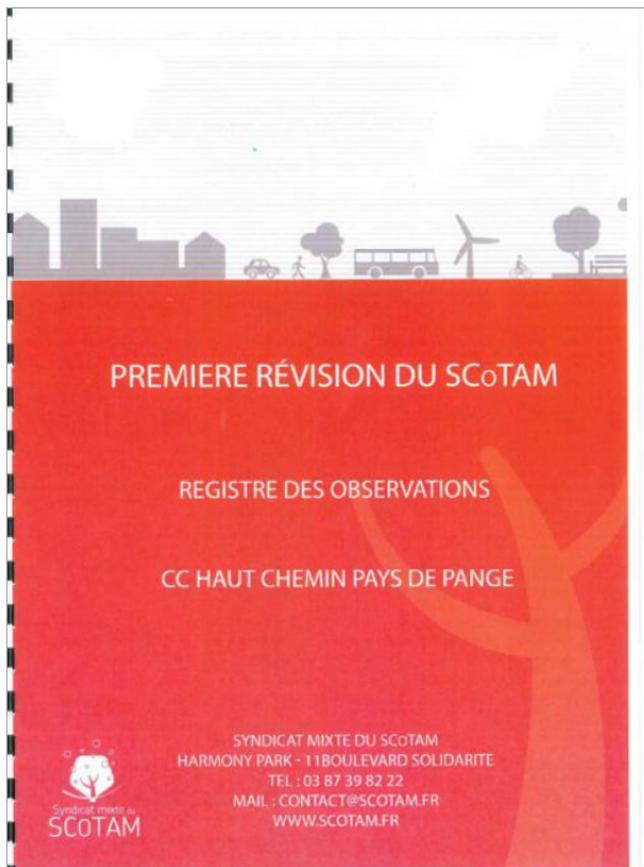
1. une note de présentation du SCoTAM
2. une plaquette institutionnelle de présentation
3. la délibération du 3 juillet 2017
4. une carte du territoire
5. une réduction des 8 panneaux de présentation des enjeux du SCoTAM
6. le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
7. l'état initial de l'environnement
8. le diagnostic territorial
9. l'analyse de la consommation des espaces
10. le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

>> **Prise en considération des observations & Bilan de la concertation**

L'ensemble des contributions et observations recueillies dans les registres, lors des manifestations publiques, via le formulaire de contact du site Web du Syndicat mixte, est venu alimenter le projet de SCoTAM.

Un bilan de la concertation a été établi ; il prend la forme d'un rapport détaillant les actions de concertation mises en œuvre et comportant une synthèse des échanges et des observations formulées par le public et les Personnes Publiques Associées et des réponses apportées dans le projet de SCoTAM.

Le bilan a été arrêté par le Comité syndical en date du 12 décembre 2019.



Concertation sur la première révision du SCoTAM - Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM

Date	Nom - Prénom Coordonnées (Facultatif)	Observations
5/04/2019		<p>Présentation de la révision intervenant il convient cependant de connaître l'avis des habitants de la CC sur le domaine de compétence - habitat - déplacements - aménagement du territoire et des - la zone verte et bleu et particulièrement la Politique Zone inondable</p> <p style="text-align: right;">R. Harpet</p>

Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM
Harmony Park - 11 Boulevard Solidarité - 02120 BANG
Tel : 03 87 39 82 22 Mail : contact@scotam.fr www.scotam.fr

Remarques recueillies dans le registre des observations

3 LE PLAN PAYSAGES : UNE BOÎTE À OUTILS POUR LES TERRITOIRES

L'année 2019 a permis de poursuivre les travaux Plan Paysages lancés en juin 2018. Plus d'une centaine de contributeurs issus de différents horizons (élus, professionnels, citoyens, institutionnels, etc.) ont participé à la démarche.

LA CONCERTATION

6 ateliers en 2019 combinant travaux en salle et en extérieur
4 lignes directrices partagées :

- > Anticiper ensemble
- > Aménager avec les changements climatiques
- > Redynamiser les friches
- > Accentuer la lisibilité du territoire

Des comptes rendus détaillés de tous les travaux et des synthèses pédagogiques

LE DIAGNOSTIC

Restitution : le 22 janvier 2019 à Mey.

8 portraits de territoire : 1 pour chacune des 7 intercommunalités du SCoTAM

1 livret diagnostic illustré

7 pastilles vidéo thématiques

Une carte sensible donnant à voir les éléments saillants du territoire SCoTAM

LES OBLECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE (OQP)

Restitution : le 1er juillet 2019 à Téterchen

1 livret OQP dessiné

1 pastille vidéo synthétique

LE PROGRAMME D' ACTIONS

Restitution : programmée en février 2020

10 fiches actions en cours de finalisation

Des actions à réaliser à court, moyens et long terme

LA RÉALISATION DES ACTIONS

Programmée à partir de juin 2020

UNE STRATÉGIE PAYSAGÈRE POUR LE SCoTAM ARRÊTÉ

>> Identification des enjeux paysagers du territoire et transcription dans le diagnostic du SCoTAM.

>> Intégration de 6 grands Objectifs de Qualité Paysagère dans le PADD, accompagnés d'une approche paysagère transversale tout au long du PADD.

>> Déclinaison de 14 cibles paysagères dans le DOO, accompagnées par une approche paysagère transversale tout au long du DOO.

PROJET PLAN PAYSAGES

Maîtrise d'ouvrage : Syndicat mixte du SCoTAM

Maîtrise d'œuvre : Coopaname Omnibus - Roumet - Monono, Alphaville



Atelier de travail du 25 avril 2019



Visite du 3 décembre 2019



PARTIE II

PARTENARIATS ET RÉSEAUX

1_A L'ÉCOLE DU SCOT : DU CM1 AU MASTER 2 !

En 2019, le Syndicat mixte est allé à la rencontre d'élèves, d'étudiants et d'enseignants pour les emmener à la découverte des enjeux du SCoTAM au travers de deux projets expérimentaux :

En primaire

> **Partenaires principaux** : CAUE de la Moselle, Éducation nationale.

> **Acteurs** : 7 classes-pilotes de CM1/CM2.

> **Mission** : appréhender le territoire, les enjeux d'aménagement et planifier le territoire de demain.

> **Ressources** : un accompagnement pas à pas par le CAUE et le Syndicat mixte (initiation des enseignants à l'aménagement du territoire, lecture de paysage, atelier-jeu en classe, etc.).

> **Résultats** : une journée pédagogique le 1er juillet 2019 à Téterchen incluant la présentation des maquettes réalisées par les élèves.



Réstitution des travaux des 01/07/2019 à Téterchen

À l'Université

- > **Partenaire principal** : Université de Lorraine.
- > **Acteurs** : promotion 2019-2020 du Master DUC-Droit de l'Urbanisme et de la Construction.
- > **Mission** : s'approprier le SCoTAM, concevoir des panneaux pédagogiques et échanger sur les principaux enjeux avec le public.
- > **Ressources** : un accompagnement par le Syndicat mixte pour structurer les travaux.

> **Résultats** : une exposition participative «Expo'SCoT» le 18 octobre 2019 à Augny.

Ces deux démarches ont permis aux élèves, étudiants et enseignants d'échanger avec les élus, les partenaires et le public. Elles traduisent la volonté du Syndicat mixte :

- > d'associer un large public aux travaux de révision du SCoTAM et d'élaboration du Plan Paysages,
- > d'élargir progressivement ses actions d'animation territoriale.

MOINS POLLUER EN SE DÉPLAÇANT

Je me déplace autrement pour moins polluer
Je protège l'environnement et ma santé

Dans le monde, la pollution de l'air tue moins de personnes que le tabac.

VRAI ou FAUX ... ?

- 1 enfant sur 5 développe une allergie respiratoire à cause de la pollution de l'air.
- Moins de la moitié des déplacements dans le territoire du SCoTAM s'effectue en voiture.
- Chaque année en France, la pollution de l'air coûte autant que l'évasion fiscale.
- La pollution des déplacements touche autant la ville que la campagne.

Pourquoi laisser sa voiture au garage ?

- Transport : 15 fois plus de gaz à effet de serre
- Bonne santé : 10 000 pas / jour
- 5 400 € en plus pour une voiture en Lorraine

Le saviez-vous ?

- Opération « 7 mois sans ma voiture »
- 3 Parkings-Relais Le Met
- 80 km de pistes cyclables sur le territoire Metz Métropole et plus de 200 km à l'échelle SCoT
- Il y a 16 gares TER sur le territoire du SCoTAM

Que prévoit le SCoTAM ?

Trouver des alternatives

- Organiser le couvreurage : 23 sites programmés sur le territoire du SCoTAM
- Favoriser l'implémentation des véhicules autonomes
- Prévoir la mise en place de bornes de recharges pour voitures électriques et favoriser l'autopartage

Une troisième ligne Mettis pour desservir les quartiers denses et les pôles d'emplois - commerces - services

Développer l'offre de transports en commun

- Mieux desservir les pôles commerciaux et d'emplois (Armeville, ActiSud ...)
- Améliorer le réseau entre le cœur de la métropole messine et les pôles périphériques
- Une meilleure desserte TER et Bus
- La création de nouvelles lignes Mettis à horizon 2032
- Envisager une meilleure desserte des bassins de vie ruraux

Développer les déplacements actifs

Prévoir les aménagements adaptés (parcs vélos sécurisés, pistes cyclables...)
Intégrer les déplacements actifs dans la conception des projets urbains

Organiser l'intermodalité entre les transports

- Articuler les modes de transport entre eux (exemple : Bus-Ter, Vélo-Bus), notamment autour des gares, dans les villes et autour des villes (créer des pôles d'échanges, prévoir les liaisons piétons-vélos...)
- Organiser le stationnement sur ces pôles d'échanges

Comment davantage inciter les habitants du SCoTAM à laisser leur voiture au garage ?

L'avis des étudiants

Encourager et financer le développement des NVEL (Nouveaux Villages Écologiques Individuels) à l'aide d'équipements et d'installations solaires. Exemple : Fontaine, micro-cinéma

... PROPOSEZ VOS SOLUTIONS !

ORGANISER UNE VIE DE PROXIMITÉ
Plus proche de tout, plus proche de vous

pour Michel, habitant à Metz depuis 2002

Michel, comme 7 salariés sur 10 en France, va travailler en voiture.
Mais il souhaite arrêter de l'utiliser et passer au vélo.

Que prévoit le SCoT pour l'aider ?

Pour faciliter les petits déplacements dans l'agglomération messine, le SCoT prévoit de développer les transports collectifs (Mettis, bus...) et d'encourager les modes actifs (vélo, marche) avec de nouvelles voies piétonnes et cyclables.

Michel loue un appartement. Sa famille vient de s'agrandir (arrivée de jumbeaux) il voudrait trouver un logement plus grand à acheter dans le même quartier.

Que prévoit le SCoT pour l'aider ?

Pour favoriser le parcours résidentiel des ménages, le SCoT prévoit, au sein de chaque commune, de développer différents types de logements (locatifs, accession à la propriété, grand ou petit logement...)

Michel veut acheter des légumes cultivés en bio chez lui, pour soutenir l'agriculture locale et les petits producteurs.

Que prévoit le SCoT pour l'aider ?

Pour soutenir l'agriculture de proximité, le SCoT prévoit de préserver les terres agricoles et d'encourager la création de points de vente en circuit court près des consommateurs.

L'avis des étudiants :

Ce nouveau SCoT répond aux nouvelles problématiques qui ont émergé en tant que tel récemment. Pour nous, étudiants, la proposition de renforcer les transports collectifs et actifs est l'une des propositions les plus nécessaires du nouveau SCoT.

ORGANISER UNE VIE DE PROXIMITÉ
Plus proche de tout, plus proche de vous

pour Marc, qui habite à Hayes depuis toujours

Marc travaille au Luxembourg, mais il aimerait développer son activité de services aux entreprises à proximité de son domicile.

Que prévoit le SCoT pour l'aider ?

Pour maintenir un dynamisme local, le SCoT encourage les implantations d'activités dans les villages, prévoit d'améliorer la couverture numérique du territoire (fibre optique) et d'encourager de nouvelles formes de travail (espaces de coworking...)

Marc souhaite mettre son fils Paul en crèche. Malheureusement, il n'y a aucune crèche à proximité de chez lui.

Que prévoit le SCoT pour l'aider ?

Pour permettre à tous de garder ses enfants le plus près de chez soi, le SCoT propose de renforcer l'offre d'accueil de la petite enfance dans les 56 pôles urbains et ruraux du territoire.

Marc aimerait pouvoir aller plus souvent à la boulangerie à pied. Mais la plus proche est à 8 km de chez lui.

Que prévoit le SCoT pour l'aider ?

Pour permettre aux habitants des petites communes de pouvoir acheter près de chez eux, le SCoT prévoit de favoriser l'implémentation de commerces de proximité en milieu rural (boulangerie, épicerie de proximité...)

L'avis des étudiants :

Ce nouveau SCoT apporte vraiment des solutions aux problèmes de la vie quotidienne de nombreux habitants. Des services et des équipements indispensables à leur avenir. Beaucoup plus accessibles !

2 LA TRAME VERTE ET BLEUE ET LE PLAN PAYSAGES DU SCoTAM SE DÉCLINENT

La TVB du Haut Chemin Pays de Pange

> La Communauté de Communes du Haut Chemin Pays de Pange a engagé une étude de la biodiversité de son territoire afin de mettre en œuvre la Trame Verte et Bleue. Les phases 1 «État des lieux des trames verte et bleue du territoire» et 2 «Mise en cohérence TVB et GEMAPI» se sont déroulées en 2019. Le Syndicat mixte a participé à l'émergence et au suivi de cette étude.

> **Perspectives 2020** : la collectivité, le bureau d'études et les partenaires s'attacheront à la phase 3 dédiée à l'élaboration d'un plan d'actions hiérarchisées pour chacune des sous-trames étudiées.



Le Plan Paysages de Metz Métropole

> **Le 1er juillet 2019** : Metz Métropole a lancé les travaux d'élaboration du Plan Paysages des Côtes de Moselle. Le Syndicat mixte et Metz Métropole ont travaillé de concert afin d'assurer l'articulation et la complémentarité de ce Plan Paysages (13 communes concernées) et du Plan Paysages à l'échelle du SCoTAM (phasage, échelles, thèmes, etc.).

> **Perspectives 2020** : un passage de relais en février 2020 qui devrait être marqué par l'organisation du **dernier** Copil Plan Paysages-SCoTAM et du **premier** Copil Plan Paysages-Metz Métropole.



3 UN RÉSEAU TRANSITION S AU SERVICE DES EPCI

> **1er février 2019** : la Communauté de Communes de la Houve Pays Boulageois a accueilli la première rencontre du réseau ClimatCités de Metz Métropole élargie aux intercommunalités du SCoTAM Sujet : «Comment améliorer le confort d'un bâtiment public, tout en économisant l'énergie ?».

Cas d'école : Maison de la Petite enfance de Boulay.

> **1er semestre 2019** : afin de perpétuer l'esprit des Rencontres Nationales des SCoT sur le thème des Transitions, le Syndicat mixte du SCoTAM en partenariat avec Metz Métropole initie la construction d'un réseau d'échanges et de partages d'expériences & de bonnes pratiques entre les 7 intercommunalités du SCoTAM.

> **27 août 2019** : 1er RDV du Réseau TransitionS à Metz Métropole.

Les intercommunalités ont ainsi pu présenter, prendre connaissance et échanger sur leurs projets respectifs (état d'avancement, résultats, etc.) et esquisser des pistes de mutualisation de connaissances et de compétences.

> **25 novembre 2019** : 2^{ème} RDV du Réseau TransitionS dans les locaux de Mad & Moselle, à l'espace de coworking d'Ancy-sur-Moselle.

Objet : cerner les attentes et besoins autour de la Transition énergétique (études ou diagnostics, stratégie, gouvernance, mobilisation des habitants ou des entreprises, actions opérationnelles, projets groupés, moyens humains pour l'animation des démarches...) et tenter de construire ensemble des réponses adaptées.



1^{er} février 2019 - Boulay

4 LA VIE DES SCoT

Zoom sur les Rencontres Nationales des SCoT à Metz

Plus de 350 congressistes (élus, techniciens, experts, etc.) venus de France Métropolitaine et d'Outre-Mer ont fait le déplacement à Metz pour participer aux 14^{èmes} Rencontres Nationales des SCoT.

Du 26 au 28 juin 2019, trois jours de réflexions et d'échanges intenses sur le thème des Transitions.

Cyril DION, grand témoin de ces Rencontres, a livré des récits poignants invitant à changer de paradigme, à se recentrer sur l'essentiel, l'humain et la vie sur Terre, et à conduire des modèles de développement plus vertueux et solidaires.



Organisées par le **Syndicat mixte du SCoTAM** en partenariat avec la **Fédération Nationale des SCoT**, les RNS à Metz ce sont...

>> **Des pré-rencontres, le 26 juin 2019, dédiées aux adhérents de la Fédération**



5 ateliers de travail en salle :

- >> Élaborer un SCoT
- >> SCoT et littoral
- >> Mise en œuvre
- >> Outre-Mer
- >> SCoT et Montagne .

2 visites thématiques

- >> Les Portes de l'Orne, pour l'atelier TVB, Eau et Paysages
- >> La Centrale Metz-Chambière, pour l'atelier Énergie-Climat



Et une conférence technique pour les points d'actualité de la FédéSCoT.



>> Des rencontres ouvertes à tout public, les 27 et 28 juin



Un grand témoin d'exception pour bousculer nos approches : Cyril DION

3 tables rondes stimulantes :

- >> La prise de conscience des élus face à l'impératif de transitions.
- >> Les territoires, déjà acteurs des transitions !
- >> De l'adaptation au changement de modèle.



Un micro-trottoir pour recueillir la parole des citoyens sur :

- >> Les différents types de transitions (économiques, sociales, environnementales,...)
- >> Le rôle des personnes en responsabilité localement.
- >> Les initiatives portées par les citoyens.





Des interventions d'experts pour amener des pistes de réflexion et ouvrir les débats.

Le village des Transitions

- >> Stands et expositions des partenaires
- >> Échanges avec les congressistes
- >> Espace de convivialité
- >> Boîte à outils des Transitions



Le Marché des producteurs locaux

- >> Rucher École (Montoy-Flanville)
- >> Domaine des Béliers AOC Moselle (Ancy-sur-Moselle)
- >> Macarons (Boulay)
- >> Distillerie Mélanie (Marieulles-Verzon)

>> Un site web dédié à la promotion de l'évènement

SCoT TRANSITIONS

LES RENCONTRES PARTENAIRES VENIR À METZ HÉBERGEMENT CONTACT S'INSCRIRE

Les Rencontres Nationales des SCoT

26, 27 & 28 juin 2019
Centre de Congrès Robert Schuman

Des pré-Rencontres, réservées aux adhérents de la Fédération

Les **Pré-Rencontres** du mercredi 26 juin permettront aux différents Clubs de la Fédération Nationale des SCoT d'échanger en ateliers thématiques ou lors de visites de terrain.

Deux journées de Rencontres ouvertes à tous

Les Rencontres du jeudi 27 et du vendredi 28 juin seront ponctuées de témoignages, de paroles d'experts, de discussions avec la salle et d'interventions publiques pour débattre des Transitions.

Nouveauté de cette édition des Rencontres, un « Village des Transitions » sera dédié aux partenaires qui partageront leurs travaux, projets, innovations, actions avec les congressistes.

Sans oublier la **soirée de gala** et les **visites touristiques de la ville** !

>> Les partenaires des 14^{èmes} RNS

Partenaires organisateurs auprès du Syndicat mixte du SCoTAM et de la Fédération Nationale des SCoT



Partenaires subventionneurs



Partenaires subventionneurs du «Village des Transitions»



>> Les Clefs des Transitions

>> 7 Vidéos des interventions du Grand témoin et des paroles d'experts :

« En transition »

- Introduction de Cyril Dion : Les constats et le rôle des territoires
- Jérôme Baratier : Les 7 défis des transitions et le rôle du SCoT

« Numérique Écologique »

- Mathieu Saujot : Comment faire converger les transitions numériques et écologiques ?
- Cyril Dion : Donner du sens et susciter l'intérêt de s'impliquer

« AntropoSCoT et Perspectives »

- Cyril Dion : « C'est votre moment pour agir »

- Stéphane Cordobes et le centre Michel Serres : Prospective sur le SCoT Anthropocène

- Cyril Dion : Conclusion et perspectives

Visionnez l'ensemble des [vidéos](#)

>> Le contenu des « [Clefs USB des transitions](#) » distribuées lors des rencontres

>> [Les Actes des Rencontres](#)



>> [Le magazine Planète SCoT](#)



>> [Le magazine SCoTAM'Info](#)



[Vidéo souvenir de l'évènement](#)

SCoT et commerce : l'étude de la FédéSCoT

Objet : l'amélioration des stratégies d'aménagement commerciales

Méthode : échange et co-construction

Partenaires : les acteurs du commerce

Résultat : publication par la Fédération nationale des SCoT en septembre 2019 de l'étude «Les SCoT et l'aménagement commercial de demain». Le Syndicat mixte a particulièrement suivi ce travail.

Contenu :

> une vision claire des mutations du commerce, des défis à relever et des transformations auxquelles les SCoT devront faire face.

> 40 mesures, autant de leviers pour permettre d'adapter les stratégies d'aménagement commercial à la diversité des territoires de SCoT.

[Consulter l'étude](#)

Les SCoT et l'aménagement commercial de demain



Le fonctionnement des structures porteuses de SCoT du Grand Est

Analyse menée par la DREAL, la DDT, le Conseil régional, la FédéSCoT, le réseau des agences d'urbanisme et le Cerema.

Le Syndicat mixte du SCoTAM a répondu à l'enquête. Ces travaux ont donné lieu à deux publications :

> Synthèse de la première phase d'enquête auprès des directeurs et chefs de projet SCoT.

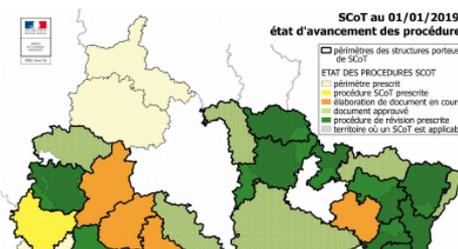
> Synthèse de la seconde phase d'enquête auprès d'élus de SCoT.

[Consulter la Synthèse de la première phase](#)

[Consulter la Synthèse de la seconde phase](#)

Le fonctionnement des structures porteuses de SCoT du Grand Est

Synthèse de la première phase d'enquête auprès des directeurs et chefs de projet SCoT



InterSCoT du sillon lorrain

Il regroupe 5 SCoT : SCoT de l'Agglomération Thionvilloise, SCoT de l'Agglomération Messine, SCoT nord meurthe-et-Mosellan, SCoT de la Multipole Nancy Sud Lorraine, SCoT des Vosges Centrales

> **20 septembre 2019** : réunion des directeurs techniques de l'InterSCoT du Sillon lorrain à Metz.

Objet : la mobilité des habitants et les nouvelles mobilités.

> **5 novembre 2019** : réunion des directeurs techniques de l'InterSCoT du Sillon lorrain à Nancy.

Objet : définition d'un programme de travail sur les enjeux de la mobilité en lien avec l'aménagement du territoire dans les 5 SCoT.

> **Perspectives 2020** : validation du programme de travail par les Présidents des 5 SCoT en janvier 2020.

SCoTAT

1^{er} avril 2019 : participation du Syndicat mixte du SCoTAM à la réunion d'association des personnes publiques dans le cadre de la révision du SCoT de l'Agglomération Thionvilloise.



4 DES DOCUMENTS SUPRA-SCoT EN ÉCRITURE

SRADDET GRAND EST

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Grand Est a été arrêté par le Conseil Régional, le 14 décembre 2018.

> **19 mars 2019** : le Syndicat mixte du SCoTAM émet un avis sur ce projet.

> **du 03 juin au 19 juillet 2019** : enquête publique sur le projet du SRADDET dans le territoire du Grand Est, l'avis du Syndicat mixte est intégré au dossier d'enquête publique.

> **22 novembre 2019** : adoption du SRADDET par le Conseil Régional.



[Consulter les documents du SRADDET](#)

SDAGE-PGRI RHIN-MEUSE

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux – Plan de Gestion des Risques d'Inondation

> **du 02 novembre 2018 au 02 mai 2019** : le Syndicat mixte a relayé la consultation nationale du public sur l'avenir de l'eau auprès des EPCI et des communes.

> **Année 2019** : constitution et réunion des groupes de travail «Eau et pollution», «Eau et santé», «Eau, nature et biodiversité», «Eau et aménagement du territoire», «Eau et rareté», «Gouvernance», «Connaissance, préparation et gestion de crises» à l'Agence de

l'Eau Rhin-Meuse dans le cadre de la révision des SDAGE-PGRI 2016-2021.

> **Perspectives 2020-2021**: poursuite des travaux de mise à jour, évaluation environnementale des projets de SDAGE-PGRI, consultation du public, adoption des projets fin 2021 au plus tard.

Les SDAGE et PGRI révisés s'appliqueront sur la période 2022-2027.

[Consulter les SDAGE-PGRI Rhin-Meuse 2016-2021](#)

5 L'OBSERVATOIRE DU COMMERCE ET DE LA CONSOMMATION

2 octobre 2019 : la Chambre de Commerce et d'Industrie publie les premiers résultats issus des données de son observatoire du commerce et de la consommation.

22 300 ménages enquêtés dans le Grand Est et l'espace frontalier (sur le dernier acte d'achats)

91 000 actes d'achats recensés en Moselle

34 familles de produits analysées

Perspective 2020 : diffusion de zooms par bassins de consommation.

> Le SCoTAM a suivi ces travaux et pourra bénéficier des zooms pour enclencher les travaux sur l'aménagement commercial de 2020/2021.



[Consulter la publication](#)

PARTIE III

RESSOURCES DU SYNDICAT MIXTE

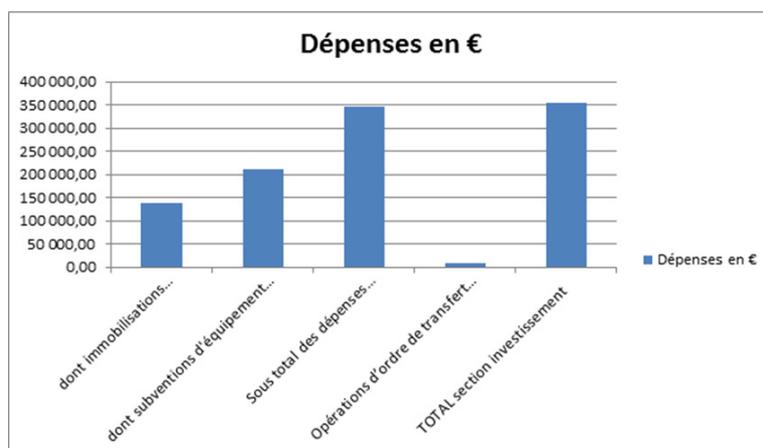
1 DES MOYENS HUMAINS INTERNES

Engagé depuis octobre 2018, le processus de transfert du personnel des agents de Metz Métropole au Syndicat mixte du SCoTAM s'est concrétisé au 1er septembre 2019. Cette étape a été franchie en concertation avec les 5 agents concernés. Le Syndicat mixte du SCoTAM est désormais doté de son propre personnel.

Ce transfert de personnel s'est accompagné de réflexions sur l'organigramme, les fiches de poste, l'évolution et la carrière des agents, le Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), l'action sociale, l'organisation et le temps de travail, etc. Il a pu être mis en œuvre grâce à un emploi vacataire créé pour mener à bien cette mission. C'est lors de la séance de Comité du 9 juillet 2019 que les élus ont adopté à l'unanimité ces dispositions.

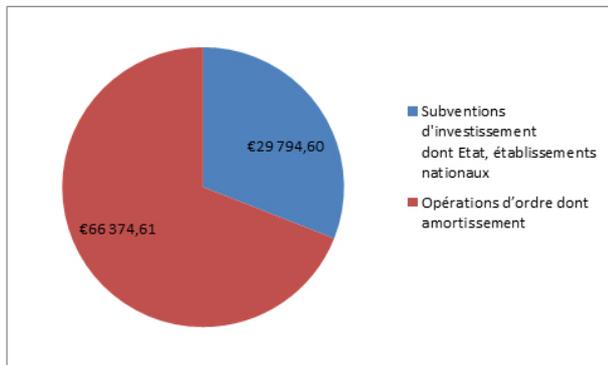


2 UN BUDGET STABILISÉ



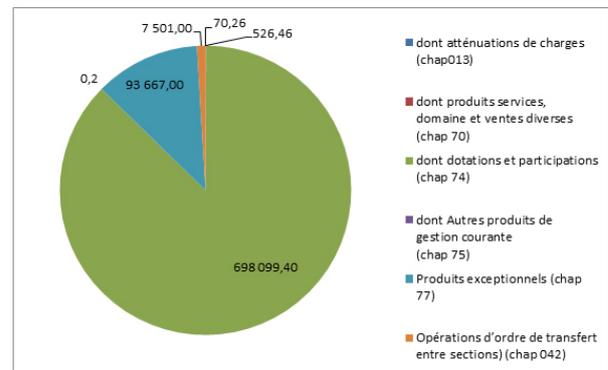
Les recettes du Syndicat mixte Budget 2019

RECETTES section investissement = 96 169,21 €



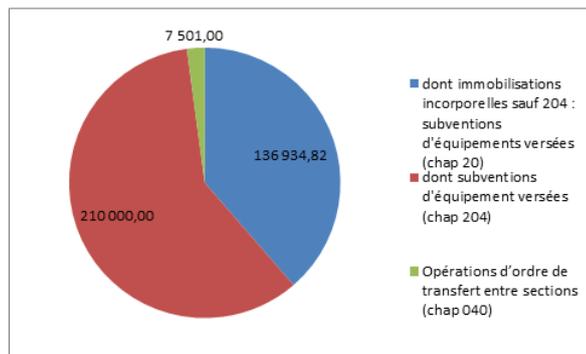
Les recettes du Syndicat mixte Budget 2019

RECETTES section de fonctionnement = 799 864,32 €



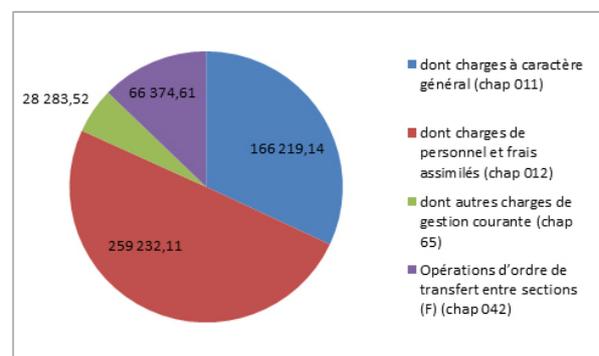
Les dépenses du Syndicat mixte Budget 2019

DEPENSES section investissement = 354 435,82 €



Les dépenses du Syndicat mixte Budget 2019

DEPENSES section de fonctionnement = 520 109,38 €



3 DES OUTILS DE COMMUNICATION AU SERVICE DES PROJETS ET ACTIONS

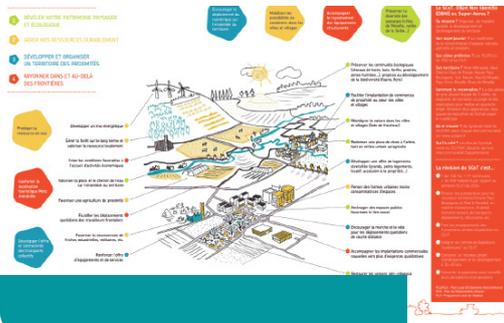
Le site Internet en mode «révision»

Le site internet du Syndicat mixte a été réorganisé pour répondre aux besoins de la révision du SCoTAM.

Une nouvelle rubrique «Première révision du SCoT» a été créée pour permettre aux visiteurs de :

- > Comprendre le contexte de la révision,
- > S'informer sur le projet de SCoTAM II et parcourir les documents mis en ligne au fur et à mesure de leur parution ainsi que les supports de présentation et de communication,
- > S'informer sur les moyens et les outils de contributions au projet (formulaire de contact, registre des observations, adresse mail, dates des manifestations publiques...).

La page d'accueil du site Web s'est dotée d'un lien vers la vidéo «C'est quoi le SCoTAM ?», une manière pédagogique d'expliquer au public le rôle de l'outil SCoT et d'aider à la compréhension de ses enjeux.



La lettre d'information SCoTAM'Actu consultable sur vos mobiles et tablettes !

Une nouveauté en 2019, la lettre d'information est envoyée en version html avec un affichage adapté aux smartphones, tablettes et ordinateurs. 3 numéros ont été diffusés auprès des élus du SCoTAM leur permettant de prendre connaissance des actualités du Syndicat mixte et de l'avancement des travaux notamment sur la révision du SCoTAM et sur le Plan Paysages.

Note'Bulle, lettre interne au service des agents

Le Syndicat mixte a mis en place un outil interne de communication à destination de ses agents, la Note'Bulle.



PERSPECTIVES

2020

- 1_Renouvellement des instances
- 2_Approbation du SCoTAM
- 3_Finalisation du Plan Paysages et mise en œuvre des 1^{ères} actions
- 4_Refonte du site Web
- 5_2^{ème} édition du projet PEPS
- 6_Lancement des travaux SCoT & Commerce
- 7_Préparation de la mise en œuvre du SCoTAM II (diffusion, publications pédagogiques, outils de suivi et d'observation territoriale...)

ANNEXES

1. Calendrier 2019 des réunions de Bureau, de Comité syndical et de la Commission Compatibilité des Documents d'Urbanisme (CDU)
2. Liste des délégués titulaires et suppléants du Syndicat mixte au 31/12/2019
3. Liste des membres titulaires et des membres suppléants de la commission d'appel d'offres en 2019
4. Listing des délibérations de l'année 2019

1. Calendrier 2019 des réunions de Bureau, de Comité syndical et de la Commission Compatibilité des Documents d'Urbanisme (CDU)

Commission CDU

21 janvier 2019
6 mai 2019
2 septembre 2019

Comité syndical

12 février 2019
26 mars 2019
9 juillet 2019
19 septembre 2019
12 décembre 2019

Bureau

29 janvier 2019
14 mars 2019
16 mai 2019
6 juin 2019
10 septembre 2019
19 septembre 2019
26 novembre 2019
12 décembre 2019

2. Liste des délégués titulaires et suppléants du syndicat mixte au 31/12/2018

Metz Métropole

Membres titulaires :

1. MONSIEUR HENRI HASSER
2. MONSIEUR DOMINIQUE GROS
3. MONSIEUR RICHARD LIOGER
4. MONSIEUR FRANÇOIS GROSDIDIER
5. MONSIEUR PATRICE BOURCET
6. MONSIEUR GUY BERGE
7. MONSIEUR STANISLAS SMIAROWSKI
8. MONSIEUR JEAN BAUCHEZ
9. MONSIEUR GILBERT KRAUSENER
10. MONSIEUR DANIEL DEFAUX
11. MONSIEUR FABRICE HERDE
12. MONSIEUR ROGER PEULTIER
13. MONSIEUR THIERRY HORY
14. MONSIEUR LUCIEN VETSCH
15. MONSIEUR DANIEL BAUDOÛIN
16. MONSIEUR JEAN-YVES LE BER
17. MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS LOSCH
18. MADAME ARLETTE MATHIAS
19. MONSIEUR JOËL STROZYNA
20. MONSIEUR MICHEL TORLOTING
21. MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS SCHMITT
22. MONSIEUR GUY CAMBIANICA
23. MONSIEUR RENÉ DARBOIS
24. MADAME BÉATRICE AGAMENNONE
25. MADAME PATRICIA SALLUSTI
26. MADAME MARILYNE WEBERT
27. MONSIEUR SÉBASTIEN KOENIG
28. MONSIEUR BRUNO VALDEVIT
29. MONSIEUR PASCAL HUBER
30. MADAME MARIE-ANNE ISLER BEGUIN

Membres suppléants :

1. MONSIEUR JEAN-MARC ROSIER
2. MONSIEUR PATRICK GRIVEL
3. MONSIEUR BERTRAND DUVAL
4. MONSIEUR JEAN-LOUIS BALLARINI
5. MONSIEUR ALAIN CHAPELAIN
6. MADAME HUGUETTE FOULIGNY
7. MONSIEUR MICHEL TOURNAIRE
8. MADAME MARTINE MICHEL
9. MONSIEUR FRÉDÉRIC NAVROT
10. MONSIEUR JEAN-CLAUDE WALTER
11. MADAME CLAUDIE FUZEWSKI
12. MADAME ISABELLA DE SIMONE
13. MADAME ODILE JACOB-VARLET
14. MONSIEUR BERNARD ECKSTEIN
15. MONSIEUR MICHEL LISSMANN
16. MADAME DANIELLE BORI
17. MADAME YOLANDE VON HOF
18. MONSIEUR CLAUDE LANG
19. MADAME JOCELYNE KOLODZIEJ
20. MONSIEUR WALTER KURTZMANN
21. MADAME MYRIAM SAGRAFENA
22. MADAME AGNÈS MIGAUD
23. MADAME MARGAUD ANTOINE FABRY
24. MADAME DOAN TRAN
25. MADAME NADIA SEGHIR
26. MONSIEUR MICHEL BEGUINOT
27. MADAME SELIMA SAADI
28. MONSIEUR FRANÇOIS CARPENTIER
29. MONSIEUR JEAN-LOUIS MICHELOT
30. MADAME ISABELLE KAUCIC

Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle

Membres titulaires :

1. MONSIEUR LIONEL FOURNIER
2. MONSIEUR RENÉ DROUIN
3. MONSIEUR ROGER WATRIN
4. MONSIEUR VINCENT MATELIC
5. MONSIEUR LUC CORRADI
6. MONSIEUR ERIC MUNIER
7. MONSIEUR JEAN CANTELE

Membres suppléants :

1. MONSIEUR MARCEL HALTER
2. MONSIEUR ROGER TIRLICIEN
3. MONSIEUR JEAN-LUC FAVIER
4. MONSIEUR MICHEL HENRY
5. MONSIEUR STÉPHANE BOLTZ
6. MONSIEUR JEAN MARIE PELIZZARI

Communauté de Communes Rives de Moselle

Membres titulaires :

1. MONSIEUR RÉMY SADOCCO
2. MONSIEUR JULIEN FREYBURGER
3. MONSIEUR MARCEL JACQUES
4. MONSIEUR JEAN-CLAUDE MAHLER
5. MONSIEUR PATRICK ABATE
6. MONSIEUR HENRI OCTAVE
7. MONSIEUR PHILIPPE WAGNER

Membres suppléants :

1. MADAME GHISLAINE MELON
2. MONSIEUR CLAUDE PETITGAND
3. MADAME CATHERINE LAPOIRIE
4. MONSIEUR ROGER TUSCH
5. MONSIEUR JEAN PAUL VETZEL
6. MONSIEUR MICHEL HOZE
7. MONSIEUR RENÉ GIRARD

Communauté de Communes du Sud Messin

Membres titulaires :

1. MONSIEUR JEAN-PAUL ECKENFELDER
2. M^{ME} MARIE-THÉRÈSE GANSOINAT-RAVAINE
3. MONSIEUR FRANÇOIS HENOT

Membres suppléants :

1. MONSIEUR RAPHAËL ELIN
2. MADAME BRIGITTE TORLOTING
3. MONSIEUR BERNARD GUITTER

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois

Membres titulaires :

1. MONSIEUR PHILIPPE SCHUTZ
2. MADAME GEORGETTE STEINMETZ
3. MADAME CHRISTIANE MULLER
4. MONSIEUR PASCAL RAPP
5. MONSIEUR JEAN-VICTOR STARCK

Membres suppléants :

1. MONSIEUR PATRICK PIERRE
2. MONSIEUR THIERRY UJMA
3. MONSIEUR FRANCK ROGOVITZ
4. MADAME ELÉONORE PRZYBYLA
5. MONSIEUR FRANÇOIS BLANCHOT

Communauté de Communes Mad & Moselle

Membres titulaires :

1. MONSIEUR GILLES SOULIER
2. MONSIEUR DENIS BLOUET
3. MONSIEUR MICHEL COULETTE
4. MONSIEUR JEAN-PIERRE DAVID
5. MONSIEUR PATRICK BOLAY

Membres suppléants :

1. MADAME STÉPHANIE JACQUEMOT
2. MONSIEUR FRÉDÉRIC LEVEE
3. MONSIEUR GÉRARD ANDRE
4. MADAME YVETTE TELLIER – ROSMAN
5. MONSIEUR Jacques PERANTONI

Communauté de Communes du Haut Chemin - Pays de Pange

Membres titulaires :

1. MONSIEUR ETIENNE LOGNON
2. MONSIEUR CHRISTIAN PETIT
3. MONSIEUR JOËL SIMON

Membres suppléants :

1. MONSIEUR ERIC GULINO
2. MONSIEUR ROLAND CHLOUP
3. MONSIEUR DIDIER SCHRECKLINGER

3. Liste des membres titulaires et des membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres en 2019

Président : M. Henri HASSER

Membres titulaires :

Mme Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE (CC Sud Messin)

M. Denis BLOUET (CC Mad & Moselle)

M. Julien FREYBURGER (CC Rives de Moselle)

M. Lionel FOURNIER (CC Pays Orne Moselle)

Membres suppléants :

M Christian PETIT (CC Haut Chemin))

M. Sébastien KOENIG (Metz Métropole)

M. Patrice BOURCET (Metz Métropole)

M. Roger PEULTIER (Metz Métropole)

M. Daniel DEFAUX (Metz Métropole)

4. Listing des délibérations de l'année 2019

COMITÉ SYNDICAL DU 12 FÉVRIER 2019

Point 1 : Adoption du procès-verbal de la réunion de Comité syndical du 18 décembre 2018

Point 2 : Communication des décisions prises par le Bureau le 29 janvier 2019

Point 3 : Contribution financière pour l'année 2019 des membres adhérents du Syndicat mixte

Point 4 : Budget Primitif de l'année 2019

Point 5 : Convention partenariale entre l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM) et le Syndicat mixte du SCoTAM pour l'année 2019

Point 6 : Recrutement d'un(e) stagiaire au Syndicat mixte du SCoTAM

COMITÉ SYNDICAL DU 26 MARS 2019

Point 1 : Installation de Monsieur Jean CANTELE en qualité de délégué titulaire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle au Syndicat mixte du SCoTAM en remplacement de Monsieur Michel VOLLE

Point 2 : Adoption des procès-verbaux des Comités syndicaux des 7 et 12 février 2019

Point 3 : Compte de gestion de l'exercice 2018

Point 4 : Compte administratif de l'exercice 2018

Point 5 : Affectation des résultats de l'exercice 2018

Point 6 : Recrutement d'emplois vacataires au Syndicat mixte du SCoTAM dans le cadre des Rencontres

nationales des SCoT de juin 2019 à Metz

Point 7 : Fixation des tarifs des encarts publicitaires au Village des Partenaires aux Rencontres nationales des SCoT de juin 2019 à Metz

Point 8 : Avis sur le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) arrêté de la Région Grand Est

Point 9 : Convention de paiement des frais d'inscription des 14^{èmes} Rencontres Nationales des SCoT 2019 entre l'Agence d'attractivité Inspire Metz et le Syndicat Mixte du SCoTAM

Point 10 : Débat légal sur les orientations générales du PADD du SCoTAM II

COMITÉ SYNDICAL DU 9 JUILLET 2019

Point 1 : Communication des décisions prises par le Président

Point 2 : Communication de la délibération prise par le Bureau le 16 mai 2019

Point 3 : Assimilation du Syndicat mixte à une commune de 20 000 à 40 000 habitants

Point 4 : Transfert de personnels

Point 5 : Tableau des effectifs (création des emplois)

Point 6 : Organisation des services

Point 7 : Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences (GPEEC)

Point 8 : Temps de travail

Point 9 : Régime indemnitaire
Point 10 : Prime de responsabilité
Point 11 : Action sociale
Point 12 : Protection sociale complémentaire
Point 13 : Remboursement de frais de déplacement et d'hébergement des

agents et stagiaires du Syndicat mixte du SCoTAM

Point 14 : Convention de partenariat entre le master droit de la construction et de l'urbanisme de l'Université de Lorraine et le Syndicat mixte du SCoTAM

COMITÉ SYNDICAL DU 19 SEPTEMBRE 2019

Point 1 : Adoption des procès-verbaux des Comités syndicaux des 26 mars 2019, 2 et 9 juillet 2019

Point 2 : Communication des décisions prises par le Bureau le 10 septembre 2019

Point 3 : Prolongation de la vacation

Point 4 : Remboursement partiel des

frais de transport domicile – travail des agents et stagiaires du Syndicat mixte du SCoTAM

Point 5 : Avis sur le projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU) arrêté de Metz Métropole

Point 6 : Action sociale – Date d'adhésion au CNAS

COMITÉ SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2019

Point 1 : Adoption des procès-verbaux des réunions de Comité syndical du 19 septembre 2019 et du 3 octobre 2019

Point 2 : Communication des avis en matière d'urbanisme pris par le Président entre novembre 2018 et novembre 2019

Point 3 : Maintien de l'assimilation du Syndicat mixte à une commune de 20 000 à 40 000 habitants

Point 4 : Prolongation de la vacation pour la gestion des Ressources Humaines

Point 5 : Vacation temporaire dans le cadre d'un changement de directeur

général des services

Point 6 : Télétravail de certaines activités

Point 7 : Partenariat entre le Conseil d'Aménagement, d'Urbanisme et d'Environnement (C.A.U.E.) de la Moselle et le Syndicat mixte du SCoTAM pour l'année scolaire 2019-2020 relatif à la sensibilisation au paysage

Point 8 : Avis sur le projet de PLH arrêté de Metz Métropole

Point 9 : Arrêt du bilan de la concertation liée à la révision du SCoTAM II

Point 10 : Arrêt du Projet de SCoTAM II

COMITÉ SYNDICAL DU 3 OCTOBRE 2019

Point 1 : Avis sur le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle

BUREAU DÉLIBÉRANT DU 29 JANVIER 2019

Point 1 : Avis sur le projet arrêté de PLU de la Commune de NOUILLY

Point 2 : Avis sur la demande de dérogation à l'urbanisation limitée de la Commune de Bettange

BUREAU DÉLIBÉRANT DU 16 MAI 2019

Point 1 : Avis sur le projet de PLU arrêté de la Commune de ROMBAS

BUREAU DÉLIBÉRANT DU 10 SEPTEMBRE 2019

Point 1 : Avis sur le projet de PLU arrêté de la Commune de MONDELANGE

Point 2 : Avis sur le projet de PLU arrêté de la Commune d'AMANVILLERS

Point 3 : Avis sur le projet de PLU arrêté de la Commune de LA MAXE

Point 4 : Avis sur le projet de PLU arrêté de la Commune de MECLEUVES

BUREAU DÉLIBÉRANT DU 12 DÉCEMBRE 2019

Point 1 : Avis sur le projet de PLU arrêté de la Commune de FLEVY

Point 2 : Avis sur le projet de PLU arrêté de la Commune de CHIEULLES

Point 3 : Avis sur le projet de PLU arrêté de la Commune de GRAVELOTTE

Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM
Harmony Park - 11 boulevard Solidarité - 57070 Metz
Réalisation : Syndicat mixte du SCoTAM
Crédits photos : Syndicat mixte du SCoTAM - Metz Métropole - AGURAM